

Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
-56-22-

Séance du 8 décembre 2022

Le jeudi huit décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 2 décembre 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE,
Représentés : Christophe BLERVAQUE (par Eric DESENCLOS), Emmanuel LASSON (par Alain DRUELLE)
Absents : Évelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Catherine PARENT

Membres Association de Remembrement Foncière FERIN LAMBRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri DAZIN, Conseiller municipal.

Monsieur Henri DAZIN explique que l'association de remembrement FERIN LAMBRES doit renouveler ses membres. Sur proposition de la chambre d'agriculture, la commune doit choisir deux titulaires et un suppléant parmi les propriétaires.

La chambre d'agriculture propose en tant que titulaires Monsieur Henri DAZIN, Monsieur Nicolas LEIGNEL, et en tant que suppléant : Monsieur Aymeric BAES.

Le Conseil Municipal ;
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

ACCEPTE

- La proposition de la chambre d'agriculture.



Ainsi délibéré,

Le Maire
Michel PEDERENCINO



Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.